

## Toutes espèces fruitières

### Besoins en froid des arbres fruitiers

La somme des heures inférieures à 7,2 °C est d'environ 840 heures au 19 janvier (source Ctifl de Balandran). Dès les premiers redoux, les espèces les plus précoces (abricotier, pêcher) devraient débourrer.

### Campagnol

Des tumulus frais sont déjà observés.

## Abricotier

### ECA

Début de la période d'observation des symptômes d'hiver : débourrement précoce avec présence de feuilles et/ou de fleurs.

Rappel :

- cette maladie reste très présente dans tout le département ;
- un seul arbre malade est une source de contamination pour la parcelle et les vergers environnants;

- tous les arbres présentant des symptômes doivent être impérativement éliminés (arrachés ou tronçonnés et dévitalisés).

**L'éradication de la maladie est de la responsabilité de tous et passe obligatoirement par une lutte collective.**

### Stades phénologiques

**Stade A : toutes variétés**

## Pêcher

### Stades phénologiques

#### *Bassin languedocien*

Stade B : Earliqueen, Earlitop, Patty, Garcica.

Stade A : autres variétés.

#### *Bassin catalan*

A ce jour, l'ensemble des variétés sont au stade A. Seules les variétés à très faibles besoins en froid ont évolué.

### Cloque

Début de sensibilité à la cloque.

## Cerisier

### Stades phénologiques

Stade A : toutes variétés.

## Poirier

### Stades phénologiques

Stade A : toutes variétés.

### Psylles

Les premières pontes devraient survenir la semaine prochaine dans les secteurs précoces si les conditions climatiques actuelles se maintiennent.

### Publication de la Chambre Régionale d'Agriculture du Languedoc-Roussillon

**Directeur de publication :** Guy Giva

**Rédacteur en chef :** Christel Chevrier

**Comité de rédaction :** Valérie Gallia, Cyril Sévely, Marc Fratantuono

**Rédigé en collaboration avec :** Réseau Sud Arbo® des 2 bassins.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA-LR dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par l'arboriculteur et les invite à prendre leurs décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins d'information technique